



Assemblée communale du 22 juin 2020

L'assemblée communale débute à 20 h 18 sous la présidence de M. Daniel Collaud, syndic, à la salle Louis Vallier du Château.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 24 du 12 juin 2020, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- Elian Collaud	15
- Flavie Derivaz	16
- Aurélien Corminboeuf	20

Membres présents à l'assemblée : 51

Majorité absolue : 26

Le conseil communal peut voter ce soir sauf pour l'approbation des comptes 2019.

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Comptes 2019
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes d'investissement
 - 2.3 rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.4 approbation
3. Achat de la parcelle no 5 (Route du Château 8) et crédit y relatif
4. Aménagement d'un couvert entre les écoles « La Grange » et la « Ferme » y crédit y relatif
5. Restructuration de la déchetterie communale et crédit y relatif
6. Vente de terrains dans la zone d'activités « Les Vernettes »
7. Frais d'étude pour la réalisation du plan d'équipement de détail « Les Vernettes » et crédit y relatif
8. Divers



1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2019 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Daniel Collaud, syndic.

Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 16 décembre 2019 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	51
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

2. Comptes 2019

2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement 2019 de la commune sont commentés par M. Laurent Derivaz, conseiller communal. Ce compte présente un déficit de Fr. 19'746.49. Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 301'767.00. Les postes principaux de chaque chapitre sont détaillés par notre responsable des finances. Il signale que le 80 % des recettes provient du chapitre « Finances et impôts ». Le total de charges de l'exercice est de Fr. 7'014'598.25 et le total de produits de Fr. 6'994'851.76. M. Laurent Derivaz, conseiller communal, signale que les charges 2019 sont maîtrisées. L'embellie au niveau des produits est comme déjà expliqué due à l'augmentation des impôts. Le tableau de l'analyse des écarts entre le budget et les comptes est fort intéressant de même que le descriptif des amortissements obligatoires. Quelques éléments ayant trait au bilan sont présentés. Le total de l'actif est de Fr. 13'374'659.48 et le total du passif à Fr. 13'394'405.97 ce qui nous donne le déficit de Fr. 19'746.49 pour les comptes de l'année 2019.

2.2 Comptes d'investissements

M. Laurent Derivaz, conseiller communal, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements de notre commune pour l'année 2019. Le compte d'investissement présente un total de charges de Fr. 1'898'540.55 et un total de produits de Fr. 923'085.60. Les principales dépenses concernent l'approvisionnement en eau, la protection des eaux, la révision du PAL et les immeubles du patrimoine financier. Les recettes d'investissements proviennent des taxes de raccordement encaissées et des ventes de terrains.

Il passe ensuite la parole à M. Michaël Willimann, président de la commission financière.



2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision (Fidexpert SA Fribourg, Granges-Paccot)

M. Michaël Willimann, président de la commission financière présente le rapport de l'organe de révision. En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Saint-Aubin, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et comptes des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Département des communes. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi.

En conclusion de notre rapport, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Rapport de la commission financière

En conformité avec les attributions qui nous sont confiées de par la loi (art. 97) sur les communes, la commission financière a examiné les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019. La vérification des comptes communaux a été confiée à un organe externe, soit la société Groupe Fidexpert Fribourg. C'est la première fois que cette fiduciaire a audité les comptes. Cette dernière a procédé à son travail de vérification selon les normes en vigueur relative à la loi sur la révision. Le Conseil Communal nous a remis ledit rapport datant du 29 mai 2020. La fiduciaire mentionne dans sans rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne afin d'éviter des anomalies.



La fiduciaire relève dans son rapport que les comptes 2019 sont conformes à la loi et recommande de les approuver. La commission financière s'est réunie le 4 juin 2020 pour prendre connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissement 2019. Ils nous ont été exposés par Monsieur Laurent Derivaz, responsable des finances de la commune. La commission financière relève positivement que l'exercice 2019 boucle avec une perte plus basse que budgétisée (budget Fr. 56'620. 00). Malgré cette perte, la situation financière de la commune peut être qualifiée de saine. Le rapport de l'état de Fribourg datant du 23 octobre 2019 atteste d'ailleurs à la commune une capacité d'investissement (basant sur les indicateurs financiers 2018) dépassant Fr.10'000'000.00. Sur la base du rapport de la fiduciaire et des explications données par le conseiller communal, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2019 par l'assemblée communale. Nous remercions le Conseil communal en particulier MM. Laurent Derivaz, responsable des finances et Martial Berset, administrateur communal, pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, il est passé au vote.

2.4 Approbation des comptes

M. Daniel Collaud, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2019 ainsi que les comptes d'investissements 2019.

Approbation des comptes de fonctionnement 2019 :

Résultat du vote :	oui	43
	non	0
	abstention	0

Les comptes de fonctionnements 2019 sont approuvés tel que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant voter pour ce point de l'ordre du jour.

Approbation des comptes d'investissements 2019 :

Résultat du vote :	oui	43
	non	0
	abstention	0

Les comptes d'investissements 2019 sont approuvés tel que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant voter pour ce point de l'ordre du jour.

3. Achat de la parcelle no 5 (Route du Château 8) et crédit y relatif

M. Laurent Derivaz, conseiller communal présente ce dossier. Il situe dans un premier temps l'emplacement de cette parcelle de 1'152 m². Elle est implantée à la Route du Château 8 et



appartient à l'Hoirie Carrel dont les membres sont Mmes Catherine Dougoud, Demierre et Marlyse Sedlatchek.

L'immeuble qui s'y trouve comprend 3 appartements qui sont actuellement loués. Les locations encaissées représentent un montant approchant Fr. 50'000.00. La situation de ce terrain est importante pour notre commune. En effet, proche du château et des écoles, cette acquisition permettrait à la commune de maîtriser le développement de ce secteur de notre village. Il ne pouvait laisser passer cette opportunité qui permet de maintenir un certain patrimoine communal. Il est évident que le Conseil communal devra réfléchir dans un avenir à moyen terme à l'utilisation de ces locaux pour des activités communales.

Le prix de Fr. 1'100'000.00 est abordable. Il fait suite à une négociation avec les propriétaires et à deux estimations indépendantes. Le financement sera effectué par un prêt. Le total des charges de fonctionnement occasionné par cet achat sera compensé par les rentrées locatives des trois appartements de cet immeuble.

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce crédit de Fr. 1'100'000.00 pour l'achat de ce bien.

Rapport de la commission financière

M. Michaël Willimann, président de la commission financière signale que sa commission se prononce par rapport à l'achat de la parcelle no 5, route du Château à St-Aubin pour un montant de Fr. 1'100'000.00. Le conseil communal vous a exposé ses motivations pour l'acquisition de l'objet mentionné. La commission financière se prononce sur l'aspect financier et soulève que le prix d'achat de Fr. 1'100'000.00 a été confirmé par deux évaluations immobilières indépendantes. Une des expertises arrive même à un prix qui dépasse le prix d'acquisition de plus de 20 %.

En ce qui concerne le financement de cet achat, la commune peut le faire avec un prêt et la tenue de charge est largement assurée avec les revenus locatifs qui s'élèvent à environ Fr. 50'000.00.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement cet investissement.

Question :

M. Hubert Cattin demande si l'on a déjà des idées sur ce que l'on va faire de cet immeuble. Le Conseil communal n'a pour l'instant pas de projet concret pour l'avenir de ce bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Achat de la parcelle no 5 (Route du Château 8) et crédit y relatif :

Résultat du vote :	oui	46
	non	2
	abstentions	3



L'achat de la parcelle no 5 située à la Route du Château 8 et son crédit de Fr. 1'100'000.00 sont approuvés à une forte majorité des citoyennes et citoyens présents.

4. Aménagement d'un couvert entre les écoles « La Grange » et « La Ferme » et crédit y relatif

La parole est passée à M. Etienne Collaud, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Il est rappelé que la réalisation de ce couvert est prévue depuis la construction du bâtiment « La Grange » en 2014. La conception de cet aménagement a été travaillée en collaboration avec les services de l'état concernés et en particulier avec le service des biens culturels. La solution qui vous est présentée a obtenu un permis de construire et peut de ce fait être réalisée rapidement. Elle permettra aux élèves fréquentant ces écoles de trouver un endroit pour rassembler à l'abri des intempéries. Ce couvert aura une longueur de 24 m avec une couverture végétalisée. Il sera de structure métallique.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement de Fr. 120'000.00 qui sera financé par un crédit. Les charges supplémentaires pour ce crédit sont estimées à moins de Fr. 5'000.00 par année.

Rapport de la commission financière

Nous nous prononçons par rapport à la construction d'un passage couvert entre les 2 bâtiments scolaires pour un prix estimé à Fr. 120'000.0. M. Martial Pochon nous a présenté le projet en détail et nous a informé sur le coût retenu à Fr. 120'000.00. Sous l'angle financier, la commission approuve sans autre cet investissement et confirme que la commune présente une capacité financière suffisante pour supporter cet investissement. Sur cette base, la commission financière préavise favorablement cet investissement.

Question :

M. Fabrice Collaud est étonné que cet investissement n'a pas été évoqué lors des séances de commission d'aménagement. Il regrette que ce point n'a pas été évoqué plus vite. Il reconnaît toutefois que cette future réalisation est une bonne chose.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Approbation de l'aménagement d'un couvert entre les écoles « La Grange » et « La Ferme » et crédit y relatif :

Résultat du vote :	oui	48
	non	0
	abstentions	3

L'aménagement d'un couvert entre les écoles « La Grange » et « La Ferme » et son crédit de Fr. 120'000.00 sont approuvés à une forte majorité des citoyennes et citoyens présents.



5. Restructuration de la déchetterie communale et crédit y relatif

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Etienne Collaud, conseiller communal. Il présente dans un premier la situation de notre déchetterie communale. Un historique des variantes ayant permis d'arriver à la proposition de ce soir est présenté. Les études ont débuté en 2011 avec des compléments en 2012 et 2014. De nombreuses solutions ont été évaluées ces dernières années. Des sujets tels qu'emplacement, surface, mesures de sécurité, concept de circulation, adaptation de nouvelles techniques ou autres ont animé les discussions des personnes en charge de ce dossier. Le montant de la dépense a également évolué au fil des réflexions. La surface de la déchetterie a été augmentée dans le projet qui est présenté de 200 m².

Les charges financières pour cette restructuration se situent à Fr. 15'000.00. Il est évident que ce montant va grever les charges du chapitre « Ordures ménagères ». Une éventuelle adaptation des taxes n'est pas à exclure.

Le Conseil communal vous propose d'accepter un investissement de Fr. 380'000.00 pour la restructuration de la déchetterie communale tel que présenté.

Rapport de la commission financière

La commission financière se prononce par rapport à l'aménagement de la déchetterie pour un montant de Fr. 380'000.00. En présence de M. Laurent Derivaz, conseiller communal, M. Martial Pochon, responsable technique de la commune nous a présenté précisément le projet que le Conseil communal a retenu après une longue réflexion et en évaluant de nombreuses options. A plusieurs reprises, la commission financière a été déjà informée de cette démarche et aujourd'hui le projet final présenté est devisé à Fr. 380'000.00. Ce montant est sensiblement supérieur à celui estimé lors de l'établissement de la planification des investissements de la commune. Dans la planification financière, un montant de Fr. 180'000.00 a été retenu. Le Conseil communal nous et vous a donné les explications qui justifient cette différence. Sous l'angle financier, la commission financière approuve cet investissement et confirme que la commune présente une capacité financière suffisante pour supporter cet investissement supplémentaire et les charges financières y relatives. Sur cette base, la commission financière préavise favorablement cet investissement.

La parole est donnée à l'assemblée pour ses questions sur ce point de l'ordre du jour.

Questions :

M. Stéphane Collaud trouve que l'emplacement près d'un complexe sportif n'est pas judicieux et pose certains problèmes tels que sécurité. Il est pris note de ces remarques. L'amélioration de la route de la Léchère devrait permettre d'atténuer ces désagréments.



Mme Carine Torche se demande si la sécurité sera assurée près du terrain d'entraînement. Les places de parc pour les parents venant chercher les enfants à l'entraînement de football seront déplacées en direction du stand de tir.

M. Frédéric Gaillet se pose la question de savoir si les bennes seront évacuées en toute sécurité et que les camions pourront manœuvrer en toute sécurité. Il lui est répondu que tout a été étudié et planifié pour que toutes les manœuvres des camions soient sécurisées.

M. Laurent Besson se demande pourquoi les voitures seront parkées dans un certain sens dans la déchetterie et pas dans l'autre. C'est une question de sens de circulation.

M. Stéphane Collaud se demande si on veut interdire les voitures avec les remorques. Il n'en est nullement question. Les places de parc sont d'ailleurs prévues à cet effet.

Mme Anne-Marie Mosimann si elle ne se trompe pas signale que l'on a évoqué un 50 km/h sur la route La Léchère. Elle trouverait intéressant que l'on étudie pour cette zone une vitesse réduite à 30 km/h. Cette remarque est judicieuse et elle sera traitée.

M. Pascal Wilhem estime que ce secteur devrait être réservé aux piétons. Il est pris note de cette intervention.

M. Pascal Wilhem trouve que les garages qui se trouvent aux abords de la déchetterie et qui sont utilisés par certaines sociétés ne sont pas bien situés. Ils devraient être déplacés dans le cadre de la restructuration de la déchetterie en direction du stand de tir.

M. Claude Gugelmann trouve que la sortie du local du Corps des sapeurs-pompiers intercommunal d'Agnens sera dangereuse avec cette circulation. Il est rappelé que le CSPI a la priorité dans tous les cas.

M. Fabrice Collaud estime que le CSPI devrait avoir sa propre voie de sortie. Il faudrait y réfléchir comme l'a fait la commission d'aménagement. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

M. Stéphane Collaud se demande comment cette nouvelle déchetterie sera agrandie en cas de besoin dans le futur. La restructuration prévue devrait permettre de pas être débordé durant plusieurs années.

M. Fabrice Collaud ne trouve pas normal que les personnes à mobilité réduite doivent monter des escaliers pour pouvoir déposer leurs déchets dans certaines bennes. Le personnel communal gérant notre déchetterie est à disposition de ces citoyennes et citoyens.

Mme Bernadette Bovet remercie Mme Christine Roux pour son aide dans l'exercice de ses fonctions à la déchetterie communale. Cette intervention suscite un tonnerre d'applaudissements.

M. Michel Verdon se demande comment cela va se passer durant les travaux de restructuration de la déchetterie existante. Des solutions transitoires sont en cours d'étude et elles existent déjà. Il est notamment pensé par exemple à une déchetterie mobile.



M. Hubert Cattin est intéressé par les conditions de prêt des établissements bancaires. Elles sont actuellement favorables. Notre commune a une capacité d'emprunt importante et les taux se situent dans une fourchette approchant le 0.50 % si ce n'est moins pour des durées allant de deux à cinq ans.

M. Fabrice Collaud souhaite connaître le prix d'une déchetterie neuve qui pourrait être située ailleurs sur le territoire. La proposition soumise à l'assemblée de ce soir est une mixité entre une nouvelle installation et la rénovation de l'ancienne. Le déplacement de la déchetterie a été devisé de manière large à une dépense avoisinant Fr. 1'500'000.00.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Approbation de la restructuration de la déchetterie communale et crédit y relatif :

Résultat du vote :	oui	38
	non	10
	abstentions	3

La restructuration de la déchetterie communale et son crédit de Fr. 380'000.00 sont approuvés à une forte majorité des citoyennes et citoyens présents.

6. Vente de terrains dans la zone d'activités « Les Vernettes »

M. David Chanex, vice-syndic présente ce point de l'ordre du jour. Comme nous l'avions fait il y a quelques années pour la mise en valeur de la zone de la Fava, le conseil communal aimerait obtenir l'autorisation de vendre les terrains sur la parcelle 813 des Vernettes. 15'000 m² sont déjà promis-vendu à la société Spyfatec (assemblée du printemps 2019).

Le Conseil communal souhaite que l'assemblée communal lui permette de vendre ces terrains entre Fr.140.00 et Fr. 200.00 le m². Pour rappel, un prix de Fr. 150.00 le m² a été convenu avec la société SpyFatec SA. Renseignements pris avec la COREB, le prix du m² en zone d'activités dans la région se situe entre Fr. 140.00 et Fr. 160.00 le m².

Avant d'aller de l'avant, le conseil communal souhaite vous informer des contacts en cours sur ce secteur.

1. 15'000 m² sont promis-vendus à la société Spyfactec. Cette dernière souhaite obtenir encore un droit d'emption sur environ 9'000 m² durant 5 ans.
2. Le conseil communal est en tractations avancées avec deux sociétés qui désirent acheter entre 6'000 et 9'000 m² de terrain chacune. La première est une entreprise de menuiserie de la région, à savoir Kastrati SA. La deuxième, avec qui les discussions sont finalisées, concerne MM. Christophe Sansonnens et Nicolas Schuwey, qui souhaitent regrouper une partie de leurs activités sur ce secteur, à savoir les société DSC



Transport Sàrl et AMS Constructions métalliques SA. Le nom de la nouvelle entité sera CNS Immo SA.

Nous pourrions venir demander à chaque fois l'autorisation de vendre à l'assemblée. Nous constatons que cette manière de faire est peu satisfaisante et manque de souplesse. En effet, le projet se construit souvent avec les entrepreneurs intéressés et ce n'est qu'après plusieurs entretiens que la surface nécessaire est définie. Le temps de réaction entre deux assemblées communales dans l'année est insuffisant. Une fois le projet déterminé, il se peut qu'il faille attendre plusieurs mois jusqu'à l'assemblée communale suivante. C'est un temps trop long.

Le Conseil communal vous demande par conséquent ce soir de l'autoriser à vendre des surfaces de la parcelle no 813 à un prix oscillant entre Fr. 140.00 et Fr. 200.00 le m2 suivant les entreprises qui nous contacteront.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces questions sur ce point de l'ordre du jour.

Questions :

M. Pascal Wilhem trouve que le Conseil communal devrait réfléchir à un droit de superficie pour la vente de ces terrains. Il est pris note de cette remarque.

Mme Claude Gugelmann se demande si la société CNS Immo SA va vraiment venir s'implanter sur cette parcelle. Il semblerait que les responsables de cette société lui aient indiqué qu'ils avaient également un projet à Courgevaux. Il lui est répondu que la promesse de vente pour la parcelle no 813 de notre commune va se signer prochainement.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote

Vente de terrains dans la zone d'activités « Les Vernettes » à un prix fixé entre Fr. 140.00 et Fr. 200.00 le m2 :

Résultat du vote :	oui	47
	non	1
	abstentions	3

La vente de terrains dans la zone d'activités « Les Vernettes » à un prix fixé entre Fr. 140.00 et Fr. 200.00 le m2 est approuvée à une forte majorité des citoyennes et citoyens présents.

7. Frais d'étude pour la réalisation du plan d'équipement de détail « Les Vernettes » et crédit y relatif

Ce point du tractanda de l'assemblée de ce soir est détaillé par M. David Chanex, vice-syndic. L'assemblée communale du printemps 2019 a accepté de vendre 15'000 m2 de terrain sur le secteur les « Vernettes » à la société Spyfatec Sàrl.



Afin que cette société, et les suivantes, puissent s'installer sur le secteur, la commune doit obtenir le permis de construire de son PED (Plan d'équipement de détails).

Un master plan a déjà été réalisé avec l'aide du bureau Urbasol, ainsi qu'un concept de gestion des crues (bureau Triform SA). Ces deux études ont donné le cadre pour le PED. Celui-ci devra gérer les éléments suivants :

- Route d'accès, mobilité douce, chemin piétons
- Zone verte, arborisation, éclairage
- Canalisations EU, EC et évacuation des eaux de surfaces
- Conduite d'eau potable et de défense incendie
- Fouilles et tubes pour les services (CAD non compris)

Un échancier a déjà été planifié afin d'obtenir un permis pour cet automne et permettre à la société Spyfatec de recevoir ainsi son permis de construire et de débiter l'implantation de sa société.

Nous reviendrons à l'assemblée de décembre pour la demande de crédit pour la réalisation du PED. A ce jour nous n'avons pas encore de chiffres assez précis à vous soumettre. En effet, nous avons besoin de l'étude du PED et sa mise à l'enquête pour affiner le coût de la réalisation de ce PED.

Le Conseil communal soumet ce soir au vote uniquement l'étude du plan d'équipement de détail « Les Vernettes », ainsi que le crédit y relatif de Fr. 150'000.00.

Rapport de la commission financière

Frais d'étude pour le plan d'équipement « Les Vernettes ». Nous nous prononçons par rapport aux frais d'étude pour le plan d'équipement « Les Vernettes » pour Fr. 150'000.00. MM. Laurent Derivaz, conseiller communal et Martial Pochon, responsable technique nous ont exposé la nécessité d'engager des frais d'ingénieur pour établir un plan d'équipement pour le lieu-dit « Les Vernettes ». Trois devis nous ont été soumis qui se situe entre CHF 135'000.— et CHF 138'500.--. Le conseil communal soumet cependant un montant de CHF 150'000. — et tiens compte des possibles dépassements. La commission financière approuve cette demande et confirme que sous l'angle financier, la commune présente une capacité financière suffisante pour engager ces frais. Il est aussi à relever que ce montant sera remboursé par les ventes des parcelles pour lesquelles il y a déjà des intéressés. La commission approuve cette demande et confirme que la commune peut assumer cette dépense. Sur cette base, la commission financière préavise favorablement cette demande.

Question :

M. Olivier Longchamp demande quels frais seront réalisés dans le cadre du plan d'équipement de détail. Les explications lui sont fournies.



La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Collaud, syndic, soumet pour approbation à l'assemblée les frais d'étude pour la réalisation du plan d'équipement de détail « Les Vernettes » et le crédit y relatif.

Approbation des frais d'étude pour la réalisation du plan d'équipement de détail « Les Vernettes » et crédit y relatif :

Résultat du vote :	oui	49
	non	0
	abstention	2

Les frais d'étude pour la réalisation du plan d'équipement de détail « Les Vernettes » et son crédit de Fr. 150'000.00 est approuvée à une forte majorité des citoyennes et citoyens présents.

8. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

a) Informations du Conseil communal

Revitalisation de la Petite Glâne, de Vallon à Vully-les-Lacs

Nous avons déjà à plusieurs reprises parler de ce projet intercommunal et intercantonal de revitalisation de la Petite Glâne. Les autorités des quatre communes concernées (Vallon, Missy, St-Aubin et Vully-les-Lacs), accompagnées par les représentants des cantons de Vaud et de Fribourg, ont fait une présentation publique détaillée de ce projet le mardi 10 mars dernier dans cette même salle Louis Vallier. Pour rappel, la dernière édition du Tips revient également en détails sur ce projet.

Comme vous le savez certainement déjà, la revitalisation de la Petite Glâne, prévu sur les 7 derniers kilomètres avant de se jeter dans la Broye, a pour objectifs :

- D'améliorer la protection contre les crues et ainsi de protéger les terres agricoles.
- De restaurer et de préserver les habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales indigènes
- De proposer des lieux de détente et de balades pour la population.

Actuellement chaque commune a mis à l'enquête le tronçon lui appartenant. Cette mise à l'enquête se termine le 29 juin. Le comité de pilotage, regroupant les 4 communes et les 2 cantons, continue son travail avec l'élaboration de statuts pour une nouvelle association intercommunale qui va gérer la réalisation de ce projet. Ces statuts devront bien-entendu être approuvés par les législatifs des 4 communes avant que les travaux ne puissent démarrer. Vu



l'ampleur du projet, ces travaux devraient se répartir sur plusieurs années, à savoir de 2021 à 2030.

Le budget de ce projet, d'environ 18 millions de francs, sera financé en grande partie par des subventions fédérales et cantonales à hauteur de 16 millions. Les 2 millions restant seront assurés par du sponsoring (actuellement, plus d'un million de francs de sponsoring de fondations est assuré) et bien-entendu par les 4 communes selon une clé de répartition annexée aux statuts.

Révision du PAL

Le dossier complet de la révision du PAL a été mis en consultation et à l'enquête publique en avril 2018. L'idée de départ était de concilier le potentiel important de développement des différentes zones d'activités avec les possibilités de constructions de type résidentiel. Dans cette optique, le Conseil communal a étudié les possibilités de densification des zones existantes et a mis en place une politique foncière active qui devrait lui permettre de devenir propriétaire des futures mises en zone à bâtir. Le but est de concilier un habitat de qualité à proximité des zones d'activités.

En septembre 2019, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a informé notre commune, ainsi que 60 autres du canton, que notre PAL serait touché en cas d'application directe du nouveau plan directeur cantonal tel que demandé par le Tribunal cantonal. De ce fait, le Conseil communal n'a pas eu d'autre choix que de demander en mars 2020 à la DAEC de rendre une approbation de notre dossier, en l'examinant sur la base du nouveau plan directeur cantonal. Raison pour laquelle, la DAEC a publié le 29 mai 2020 les différentes mesures qu'elle comptait prendre dans sa décision d'approbation.

La commune de St-Aubin a jusqu'à fin juin 2020 pour se déterminer sur le droit d'être entendu. Nous espérons fortement que les éléments complémentaires qui seront fournis obtiendront une issue favorable lors de l'approbation de la révision de notre plan d'aménagement local. Celle-ci aura certainement lieu dans le courant du mois d'août 2020.

Route de la Léchère

Comme vous l'avez certainement constaté, les travaux concernant la Route de la Léchère ont débuté et vont durer quelques mois. Le projet a été présenté en détail dans le dernier TIPS. Il est possible que durant cette période il y ait des modifications de trafic provisoires. Nous vous demandons donc de faire preuve de patience face à ces quelques désagréments qui pourraient survenir durant cette période de travaux.

Société de Jeunesse / Société de musique

Bravo pour vous être spontanément mis à disposition pour aider les aînés ou les personnes à risques durant le confinement. Ces membres sont intervenus plus de quarante fois pour effectuer des courses notamment. Merci aux autres sociétés qui se sont également mises à disposition pour d'autres activités qui ont été fortement appréciées.



Fête nationale

La société de tir à 300 m, vu les directives émises par l'office fédéral de la santé publique dans le cadre de la pandémie Covid-19 n'organisera pas la fête du 1^{er} août 2020. La mise en place de l'organisation de la manifestation selon les mesures à prendre était difficilement réalisable. Le

Conseil communal a par conséquent décidé, avec regret, d'annuler comme la majorité des communes de la région cette manifestation.

b) Questions et propositions de l'assemblée

Questions de l'assemblée :

M. Olivier Longchamp se demande comment sera traité le secteur de Les Friques dans le cadre de la révision du PAL. Les transformations pourront se faire en principe dans les volumes construits.

M. Olivier Longchamp s'inquiète de la circulation sur la route Les Friques – Delley. Cette problématique devrait se régler dans le cadre de la mise en place d'un concept de circulation qui fera partie intégrante de l'étude de mobilité.

M. Frédéric Gaillet trouve que des panneaux de circulation devraient être installés dans son quartier.

Mme Bernadette Bovet appuie cette requête. Il est pris note de ces deux remarques qui seront étudiées.

M. Fabrice Collaud rappelle que les GPS à disposition des automobilistes ne sont pas assez précis. La pose de panneaux dans certains secteurs de notre localité serait une idée intéressante. Il est pris note de cette idée en signalant toutefois que les principaux fournisseurs de GPS ont été informés de la situation dans certaines zones de notre commune.

Mme Carine Torche aimerait savoir quels sont les projets en cours sur le site AgriCo. Il lui est répondu qu'il en existe actuellement. Une grande société qui ne veut pas se dévoiler pour l'instant va s'implanter sur le site AgriCo. De plus amples informations devraient pouvoir être communiquées lors de notre prochaine assemblée. Le plan d'aménagement cantonal de la zone Petite Glâne devrait être mis à l'enquête cette année encore.

Mme Carine Torche est inquiète des nuisances olfactives que pourrait générer l'exploitation d'une production d'œufs de caille sur le site AgriCo. Il lui est répondu que cette implantation ne dépend pas de notre commune mais du site AgriCo.

M. Stéphane Gerber se demande qu'en est-il du projet Grisoni-Zaugg SA. Il lui est répondu que cette surface devrait retourner en zone agricole.



Commune de St-Aubin (Fribourg)

L'assemblée n'ayant plus aucune question, M. Daniel Collaud, syndic, clôt cette assemblée ordinaire et invite les citoyennes et citoyens, comme de coutume, à partager ensemble, dans cette salle, le verre de l'amitié.

L'assemblée est terminée à 22 h 04.

Le Secrétaire

St-Aubin, le 22 juin 2020

Au nom du Conseil Communal


Le Secrétaire




Le Syndic